

3^e édition des Rencontres Scientifiques de la CMR En partenariat avec la CNDP



Digitaliser, innover et protéger les données à caractère personnel

Quelle approche pour le secteur de la prévoyance sociale ?

**Synthèse & recommandations des travaux de
la 3e édition des Rencontres scientifiques de la
CMR**

19 décembre 2020

Synthèse & recommandations des travaux de la 3^e édition des Rencontres scientifiques de la CMR 19 Décembre 2020

I/- Synthèse

Lors de la 3^{ème} édition des rencontres scientifique de la CMR co-organisée avec la CNDP, les thématiques abordées et les points discutés ont touché à des aspects divers et variés de la protection des données à caractère personnel. Cette édition a connu la participation de plusieurs académiciens, praticiens et experts. La synthèse des points importants soulevés lors des débats se présente comme suit :

Panel 1 : Regards croisés sur la protection des données à caractère personnel à l'ère du digital

1. La protection des données personnelles au prisme des nouvelles technologies :

- Présentation de l'évolution des stratégies nationales en matière de digitalisation et les freins à son développement liés à la culture numérique au Maroc (manque d'éducation numérique, manque de compétence dans le domaine de la protection de donnée DPO) ;
- Présentation des initiatives prises en la matière (ratification de la convention 108+, actions de l'ADD en matière de formation et d'accompagnement) ;
- Zoom sur l'expérience française en matière de réglementation favorisant le numérique ;
- Emergence de droit fondamental de la vie privée comme base de concept de l'autodétermination informationnelle.

2. Protection des données personnelles dans le domaine de la recherche scientifique :

- Rappel des notions de données personnelles et de protection des données personnelles ;
- Présentations des normes et des mesures de sécurité en matière de protection des données personnelles ;
- Présentation des techniques de l'Anonymisation permettant de rendre impossible toute identification de la personne concernée par le traitement des données à caractère personnel.

3. La digitalisation dans le domaine de la santé :

- Présentation des actions et des initiatives entreprises pour la digitalisation du domaine de la santé au Maroc (différentes plateformes mises en place, objectifs de la digitalisation en milieu de santé, télémédecine et le cadre juridique les régissant) ;
- Présentation du cadre juridique marocain de la protection des données personnelles dans le secteur de la santé.

4. Data gouvernance, base du DIKW :

- Explosion de vecteurs générateurs d'informations dans le monde créant le besoin de concevoir un dispositif de Data Gouvernance pour contrôler la manière dont les données circulent ;
- Définition des piliers de la Data Governance : Classification de données / Sécurité de l'information/Privacy Policy/Data Stewardship ;
- Emergence de la notion DIKW: Data, Information, Knowledge, Wisdom comme modèle efficace de classification des données.

Panel 2 : Expériences des acteurs socio-économiques

1. Privacy by design –Cas du Registre National de la Population RNP :

- Présentation du projet du Registre National de la Population RNP: objectifs et organisation ;
- Démarche privacy by design utilisée dans la conduite du projet du registre national de la population : Gestion des identifiants, gestion de l'authentification et architecture du système.

2. Transformation Digitale de la Justice et Protection des Données à Caractère Personnel

- Contexte de la TD au ministère : Principes constitutionnels, Directives royales et recommandations de la charte de la justice ;
- Digitalisation et données personnelles : Secteur à données confidentielles, et sensibles, droits d'accès à l'Information et Justice Ouverte « Open Justice » ;
- Recommandations de la DGSSI ;
- Exemples de projets de TD : Les Procès à Distance, Portail du Justiciable «mahakim.ma».

3. Transformation du secteur Bancaire et Protection des données personnelles

- Contexte de la transformation digitale en lien avec la protection des données personnelles dans le secteur bancaire et intégration des exigences PDP dans les différents processus bancaires, les modèles organisationnels et opérationnels ;
- Tendances actuelles au sein du secteur bancaire (utilisation Big data, KYC, cyber sécurité) avec illustrations par des « uses cases » ;
- Nécessité de Concilier l'approche business et l'approche conformité en faisant passer les obligations nées de la PDP d'une logique de contraintes à une logique d'opportunités ;
- Mise en place des modèles et des indicateurs à partir de la quantité de données recueillies grâce au digital, (Big data, Data Analysis) dans le but de mieux servir les clients et de réduire les risques encourus par la banque ;

- Mise en place d'une gouvernance renforcée de la donnée (Data Governance).

4. Données personnelles et digitalisation dans le secteur des assurances : Opportunités et contraintes

- Aperçu sur le traitement des DP par les compagnies d'assurance ;
- Les mesures de protection des DP digitales en interne et chez les partenaires ;
- L'exploitation des DP digitales : Droit de collecte et d'exploitation des DP des assurés et souscripteurs. Clause contractuelle « marché » dans les conditions particulières des contrats, informant l'assuré/souscripteur ;
- Exploitation des données personnelles par un Assureur à des fins commerciales, statistiques, légales, actuarielles, stratégiques et légales ;
- Modalités de commercialisation des produits d'assurance par Internet.

Panel 3 : Protection des données et stratégies de digitalisation dans le secteur de la sécurité sociale

Ce panel a été consacré aux besoins actuels et futurs des Caisses de retraite en matière de protection des données à caractère personnel dans une approche sectorielle. Les échanges à ce sujet ont permis de mettre en exergue les principales idées suivantes :

- Le caractère fortement personnel des données gérées par les Caisses ;
- L'important effort de digitalisation qui connaît le secteur ;
- La diversité des partenaires qui constituaient l'écosystème des Caisses et l'importance des échanges effectués dans le cadre de cet écosystème dans l'objectif de simplifier les procédures et d'améliorer la qualité des services. ;
- Le besoin d'accompagnement par la CNDP en amont de tout projet de digitalisation
- Le besoin à faire évoluer la réglementation et les pratiques en matière de traitement des données à caractère personnel en vue d'accompagner l'évolution de l'environnement (réglementation, exigence clients, solutions cloud...);
- L'importance de renforcer l'approche sectorielle en concertation avec la CNDP et l'ACAPS.

II/- Recommandations

A l'issue de cette demi-journée scientifique, plusieurs recommandations ont été formulées :

1. Promouvoir la formation et développer des compétences dans le numérique pour combler le besoin des organismes en matière de PDP.
2. Encourager la recherche scientifique en matière de digitalisation et de droit numérique en général.
3. Transformer les obligations nées de la PDP d'une logique de contrainte à une logique d'opportunités à travers notamment :
 - L'accélération des projets de transformation digitale ;
 - L'amélioration de la maîtrise des déploiements ;
 - Le renforcement de la sécurité dès les phases de conception.

4. Définir et mettre en œuvre des politiques de gouvernance des données en vue de concilier les exigences business et la conformité.
5. Adopter des normes strictes en matière de collecte et de traitement des données à caractère personnel et mettre en place des mesures techniques et organisationnelles permettant de garantir un niveau élevé de protection de ces données.
6. Développer des moyens techniques de protection de la confidentialité, de l'intégrité, de la disponibilité et d'audit des systèmes de traitement des données. Ces techniques telles l'anonymisation et le cryptage des données doivent être réévaluées régulièrement pour assurer leur fiabilité et leur efficacité dans le temps.
7. Intégrer le principe privacy by design dès les premières phases de conception et de déploiement des projets impliquant le traitement de données et prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires.
8. Intégrer les exigences de protection des données dans les différents processus, les modèles organisationnels et opérationnels.
9. Promouvoir au niveau de chaque organisme la fonction Data Protection Officer (DPO) et se doter des compétences nécessaires en la matière selon les référentiels en vigueur.
10. Appréhender la protection des données à caractère personnel dans une dimension d'écosystème en intégrant les enjeux liés aux interactions avec les parties prenantes des caisses de retraite et en tenant compte de la nécessité de mettre l'accent sur la sécurisation des circuits de circulation des données et non sur les données.
11. Adopter une approche sectorielle afin d'adresser la problématique de protection des données à caractère personnel en lien avec les exigences de transformation du secteur, de façon volontariste et concertée avec la CNDP et éventuellement l'autorité de régulation et de contrôle du secteur (ACAPS pour le secteur de la retraite).
12. Faire évoluer la réglementation et les pratiques vers plus d'agilité et de dématérialisation en vue d'accompagner l'évolution de l'environnement et des produits et services.